

Déclaration de Vienne 2020

Les femmes bâtisseuses de paix et actrices humanitaires définissent les priorités clés en 2020 et au-delà

20 février 2020, Vienne, Autriche

Nous, femmes bâtisseuses de paix, intervenantes humanitaires et représentantes de la société civile, venues d'horizons divers et de 17 pays à travers l'Afrique, les Amériques, l'Asie et le Pacifique, l'Europe, le Caucase du Sud et le Moyen-Orient, réunies au Forum Global des femmes pour la paix et l'action humanitaire à ¹Vienne, en Autriche, les 19 et 20 février 2020.

Avant le 20e anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes pour la paix et la sécurité, le 5e anniversaire de l'adoption de la résolution Jeunes, Paix et Sécurité (2250) du Conseil de sécurité des Nations Unies, et le 25e anniversaire de la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, nous avons échangé sur nos expériences et fixé les priorités de mise en œuvre essentielles pour progresser. Nous demandons une plus grande reconnaissance et un plus grand soutien pour notre travail de construction et de maintien d'une paix inclusive.

Notre travail est essentiel et crée un changement positif dans nos communautés. Néanmoins, nous continuons à faire face aux défis suivants :

- **Nos vies et nos droits sont menacés de manière disproportionnée par des conflits violents.** Les causes profondes des conflits, notamment l'inégalité entre les sexes et d'autres formes croisées de violence et de discrimination, les systèmes de guerre politique et économique (y compris la militarisation et la prolifération des armes), la faible responsabilisation pour les violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme et d'autres menaces comme le changement climatique, la montée de l'extrémisme violent et les réseaux criminels organisés restent insuffisamment pris en compte.
- **Notre diversité n'est pas suffisamment reconnue.** Les femmes et les jeunes femmes ne sont pas des groupes de personnes homogènes. La participation significative et effective des femmes et des jeunes n'inclut pas suffisamment toutes les personnes qui s'identifient comme telles, y compris à de nombreuses communautés historiquement marginalisées.
- **Notre travail reste sous-financé.** L'allocation insuffisante de ressources opportunes, directes, flexibles, fiables, adéquates et durables est un obstacle majeur à notre travail. Lorsque le

¹ Le Forum Global des femmes pour la paix et l'action humanitaire a été organisé par la Coopération autrichienne pour le développement, le Réseau Mondial des Femmes Bâtisseuses de Paix (GNWP - Global Network of Women Peacebuilders) et le Fonds des Femmes pour la Paix et l'Action Humanitaire (WPHF – Women's Peace and Humanitarian Fund) à Vienne, en Autriche, les 19 et 20 février 2020. Cette Déclaration, adoptée lors du Forum, contribuera à la réflexion lors du 20e anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, au Forum Génération égalité et à l'examen de l'architecture de consolidation de la paix des Nations Unies.

financement est disponible, il est souvent à court terme et inaccessible à la société civile locale et plus encore aux organisations de jeunesse locales.

- **Nos vies et nos familles sont menacées en raison de notre travail en tant que femmes artisanes de la paix.** Outre les barrières juridiques et socioculturelles, nous sommes confrontées au harcèlement, aux menaces, aux arrestations, à la torture et à la violence. Notre espace de travail diminue rapidement.
- **Notre potentiel est limité par le patriarcat, les stéréotypes négatifs, les pratiques et politiques socioculturelles discriminatoires.** Des politiques nuisibles, des normes sociales et culturelles ainsi que des concepts traditionnels de masculinité et de féminité favorisent la violence et la militarisation, tout en entretenant les inégalités entre les sexes.
- **Nous restons exclues de la plupart des processus de paix et de la prise de décisions politiques à tous les niveaux,** en dépit des données qui montrent que notre participation les rend plus efficaces, plus inclusifs et plus durables. Lorsque des accords de paix sont conclus, nous sommes à nouveau marginalisées dans le processus de mise en œuvre. La plupart des accords de paix sont peu connus ou compris des communautés locales et souvent non traduits dans les langues locales. En conséquence, la mise en œuvre est lente, et encore plus lente lorsqu'il s'agit des mesures pour l'égalité des sexes, lorsqu'elles existent.
- **Beaucoup d'entre nous n'ont pas accès aux ressources et opportunités économiques.** Souvent, nous ne pouvons pas posséder de terres, hériter de propriétés, voyager en toute sécurité ni prendre de décisions financières. Cette situation est aggravée pendant les conflits et les crises humanitaires où les ressources économiques et les opportunités sont rares, en particulier pour les réfugié-e-s et les personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI), dont la majorité sont des femmes et des filles.
- **Nous ne sommes pas reconnues en tant qu'expertes et sommes exclues de la conception et de la prise de décision sur les priorités.** Malgré notre vaste expérience, notre impact positif et nos connaissances en tant que bâtisseuses de paix et intervenantes humanitaires, nos contributions ne sont pas reconnues et sont sous-évaluées. Pour cette raison, nous sommes exclues de la prise de décision, les priorités des donateurs ne reflètent pas nos besoins et nos réalités, et nos initiatives restent sous-financées et ignorées.
- **Nous sommes exclues de la conception et de la mise en œuvre des programmes humanitaires.** Dans les camps de réfugiés et de déplacés, la majorité des décideurs et des dirigeants sont des hommes. En conséquence, les besoins des femmes et des jeunes femmes réfugiées, déplacées internes, ainsi que celles des communautés d'accueil, restent invisibles et sans réponse. Cela rend difficile et parfois dangereux notre accès aux services et à l'aide.

Ces graves défis sont exacerbés pour les femmes qui font face à des discriminations supplémentaires fondée sur l'ethnicité, le statut économique, l'âge, les capacités, l'orientation sexuelle et l'identité de genre, tels qu'ils existent pour les jeunes femmes, femmes âgées, femmes autochtones, veuves, femmes anciennes combattantes, femmes handicapées, femmes réfugiées et déplacées, femmes migrantes, femmes rapatriées, femmes des communautés rurales, femmes vivant dans des territoires non reconnus et autres groupes marginalisés.

Pour y faire face, nos partenaires doivent de toute urgence :

Les Nations Unies et la communauté des donateurs, y compris le secteur privé

1. Fournir un financement adéquat, accessible, flexible, axé sur la demande et à long terme, en particulier en faveur des organisations locales de jeunes et de défense des droits des femmes ; de simplifier les procédures de demande de financement et d'inclure de manière significative les femmes de tous horizons et de tous âges dans la conception des priorités et des programmes de financement.
2. Soutenir les initiatives d'autoprotection des femmes, notamment (i) en procurant rapidement des fonds et une coordination pour les femmes bâtisseuses de paix et actrices humanitaires confrontées à des risques et les aider à s'installer ailleurs en toute sécurité ; (ii) en soutenant le suivi et le partage d'informations menés par la société civile sur les menaces et les risques, (iii) en fournissant des services juridiques et psychosociaux.
3. Soutenir les droits des femmes, y compris des jeunes femmes et leur accès à l'éducation, aux ressources et aux opportunités économiques, en reconnaissant que lorsque les femmes et les jeunes femmes sont économiquement autonomes et financièrement indépendantes, elles peuvent contribuer plus efficacement à la prise de décision, à la consolidation de la paix, à la prévention des conflits, au maintien la paix et à la promotion des droits de l'homme et de l'égalité des sexes.
4. Apporter un soutien financier consacré à renforcer les capacités organisationnelles de la société civile des femmes et des jeunes, en particulier au niveau local, et à renforcer la coordination entre les femmes artisanes de la paix, les intervenantes humanitaires et la société civile, notamment par le biais de dialogues intergénérationnels.
5. Reconnaître le changement climatique comme un moteur de conflit et investir dans des initiatives dirigées par des femmes visant à atténuer le changement climatique en tant que stratégie de prévention des conflits.
6. Mettre les ressources, les infrastructures et les outils tels que l'accès à internet et les nouvelles technologies à la disposition des femmes des communautés, y compris les jeunes femmes, en coopérant avec le secteur privé de manière libre de toute exploitation et en respectant les capacités des femmes et des jeunes à prendre des décisions.
7. Créer et rendre accessible un financement réactif rapide et adapté aux conflits pour les initiatives des femmes et des jeunes femmes dans les situations d'urgence humanitaire.
8. Utiliser les biens et services produits par les femmes locales et investir intentionnellement dans des initiatives économiques menées par des femmes locales lors des situations de conflit et de crise.

États membres et autorités locales et nationales

9. Améliorer la coordination avec les organisations de défense des droits des femmes et augmenter le financement pour soutenir leur travail dans la mise en œuvre des résolutions pour la paix et la sécurité des femmes, ainsi que l'action humanitaire sensible aux questions de genre.

10. Permettre et institutionnaliser la participation significative des femmes, en particulier au niveau local, à l'élaboration, à l'adoption et à la mise en œuvre de politiques environnementales sensibles aux questions de genre en tant que stratégie de prévention des conflits.
11. Reconnaître, soutenir et protéger les femmes artisanes de la paix et intervenantes humanitaires et leurs familles, afin qu'elles puissent effectuer leur travail en toute sécurité, en condamnant les actions qui violent leurs droits et en prévenant tous les risques, représailles et autres interférences avec leur travail.
12. Adopter des politiques macroéconomiques sensibles aux questions de genre et des budgets nationaux et locaux sensibles aux questions de genre, en particulier dans la reprise économique post-conflit, et permettre une participation significative des femmes dans la conception, la mise en œuvre et le suivi de la reprise.
13. Éliminer les obstacles juridiques, logistiques et institutionnels tels que les restrictions excessives en matière de visas pour la participation des femmes et des jeunes femmes aux réunions, conférences et autres espaces décisionnels et politiques internationaux.
14. Renforcer le lien entre l'agenda Femmes, Paix et Sécurité (FPS) et l'action humanitaire en intégrant une solide perspective FPS dans l'action humanitaire et en garantissant une participation significative des femmes bâtisseuses de paix à la conception et à la mise en œuvre des programmes humanitaires ; assurer la participation significative des femmes réfugiées, des femmes déplacées à l'intérieur du pays et des femmes dans les communautés d'accueil à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'action nationaux et des plans d'action locaux concernant les FPS.
15. Tenir les États membres responsables du respect et de l'application des lois et politiques nationales, régionales et internationales concernant les FPS, les droits de l'homme et les situations humanitaires.

Toutes les parties prenantes

16. Inclure de manière significative les femmes réfugiées, les déplacées internes et les femmes des communautés d'accueil, à toutes les étapes de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des programmes humanitaires qui contribuent à la cohésion sociale entre les communautés, et de veiller à ce qu'elles soient représentées dans tous les mécanismes de coordination et de leadership dans les contextes de crise.
17. Investir davantage dans des initiatives axées sur la cohésion sociale entre les communautés d'accueil, les femmes réfugiées et déplacées.
18. Garantir la participation significative au niveau local des femmes venues d'horizons divers en tant que médiatrices et négociatrices dans tous les processus de paix, y compris les négociations officielles.
19. Concevoir et financer des programmes qui relient les axes humanitaire-développement-paix et ont une forte approche fondée sur les droits humains.
20. Adopter des codes de conduite globaux, y compris une politique de tolérance zéro stricte concernant l'exploitation et les abus sexuels ; et des mécanismes transparents en termes de communication et de responsabilité des informations ;

21. Faire participer les garçons, les jeunes hommes et les hommes de tous âges, y compris les chefs traditionnels et religieux, en tant qu'alliés à la mise en œuvre des résolutions sur femmes, paix et sécurité, ainsi que des lois et accords humanitaires internationaux, tout en assurant le leadership des femmes et en promouvant des masculinités positives.
22. Promouvoir la représentation dans les médias des femmes en tant que bâtisseuses de paix, leaders et décideurs ; soutenir l'accès des femmes aux postes de décision dans les médias ; et tenir les médias responsables des discours haineux et misogynes.
23. Investir dans des services de santé sexuelle et reproductive holistiques centrés sur les survivants, ainsi qu'un soutien psychosocial et l'accès à des programmes de soutien judiciaire pour soutenir les survivants de violences sexuelles et sexistes dans les conflits et les crises humanitaires.
24. Assurer la participation des femmes locales à toutes les étapes de la conception et de la mise en œuvre des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration.
25. Reconnaître et supporter pleinement l'Appel à action des femmes bâtisseuses de la paix pour élever leur travail essentiel et répondre aux insécurités auxquelles elles sont confrontées.
26. Garantir les synergies et éliminer les cloisonnements entre la mise en œuvre effective de tous les cadres de travail internationaux sur la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement, y compris la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, la résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations Unies, les objectifs de développement durable, les résolutions sur la pérennisation de la paix , et d'utiliser l'année 2020 comme une opportunité pour recueillir un soutien politique, d'allouer des fonds et de poursuivre cet élan.